

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
NORD-PAS-DE-CALAIS
SERVICE RESSOURCES HUMAINES
82 AVENUE KENNEDY – BP 70689
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 11 décembre 2012

Le Directeur Régional
des Finances publiques

à

Affaire suivie par Valérie FOURNIER et Françoise PATYN
valerie.fournier1@dgfip.finances.gouv.fr
francoise.patyn@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 03 20 62 81 18 ☎ 03 20 62 40 18

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Objet : Filière gestion publique – mouvement local de mutation des agents B et C au 1^{er} avril 2013.

Cette note a pour objet d'ouvrir la campagne de mutation des agents B et C issus de la filière gestion publique a effet du 1^{er} avril 2013, et de préciser les modalités de traitement des demandes.

1) Dépôt des demandes

Historiquement, les demandes de mutation déposées dans le cadre du mouvement local étaient prises en compte pour tous les mouvements et renouvelées tacitement jusqu'à leur annulation par l'agent.

Depuis les mouvements de 2012, les demandes de mutation doivent être formulées, et le cas échéant, renouvelées **chaque année**.

Calendrier 2013

Les demandes (renouvellement et nouvelles demandes) devront être transmises par voie hiérarchique au service RH, pôle « gestion des carrières » pour le 18 janvier 2013, date impérative, au moyen de l'imprimé joint à la présente note.

La CAPL se tiendra dans la 1^{ère} quinzaine du mois de février 2013. Le mouvement prendra effet au 1^{er} avril 2013.

Les renouvellements ou nouvelles demandes de mutation déposées pour le mouvement du 1^{er} avril 2013, resteront valables pour le mouvement du 1^{er} septembre 2013.

2) Ordre de priorité des demandes

Les nouvelles règles de gestion des agents de la DGFIP ont retenu comme principe que les vœux exprimés dans les demandes de mutation seront classés sur la base de l'ancienneté administrative des agents.

Toutefois, ces nouvelles modalités de classement n'entreront en vigueur que progressivement afin de préserver les droits acquis par les agents B et C qui ont formulé des demandes classées selon l'ancienneté de la demande.

Au titre de l'année 2013, comme en 2012, une gestion différenciée sera effectuée entre :

- d'une part les vœux classés à l'ancienneté de la demande (vœux enregistrés en temps utile pour la confection du mouvement local du 1^{er} septembre 2011, soit exprimés avant le 1^{er} juillet 2011 inclus) **dont l'examen précédera celui des nouvelles demandes classées à l'ancienneté administrative ;**
- d'autre part les nouveaux vœux formulés pour le cycle de mutation 2013 – mouvement du 1^{er} avril et qui seront classés à l'ancienneté administrative.

L'ancienneté administrative sera appréciée au 1^{er} septembre 2012 par le grade – échelon - ancienneté dans l'échelon.

L'annexe 1 reprend les différents cas de figure pouvant se présenter.

L'annexe 2 décrit l'ensemble des affectations locales de la DRFIP Nord.

L'annexe 3 décrit les services de Direction de la DRFIP Nord.

Attention appelée :

Les agents qui souhaitent rejoindre les services de la Direction sont amenés à formuler le vœu « Direction », en précisant et en classant les services qu'ils souhaitent rejoindre par ordre de préférence.

En l'absence de précisions portées, la demande sera étudiée au regard de l'ensemble des services de Direction.

La liste exhaustive des services qui peuvent être demandés en Direction figure en annexe 3.

Le service de gestion des carrières et les conseillers RH se tiennent à la disposition des agents pour toute question relative à ce mouvement de mutation locale.

Je vous remercie de porter cette note à la connaissance des agents placés sous votre autorité. Elle sera diffusée dès demain sur le site Ulysse Nord.

Par Procuration



Gilles ROCHE

Administrateur général des Finances Publiques

ANNEXE 1: Ordre retenu pour le classement des vœux en fonction de la date de dépôt de la demande.

Date de dépôt des demandes	Classement des vœux	Opération à effectuer pour le mouvement du 1 ^{er} avril 2013
Demande déposée avant le 1 ^{er} juillet 2011 inclus	Priorité au titre de l'ancienneté de la demande	Demande à renouveler
Demande déposée avant le 1 ^{er} juillet 2011 inclus, mais souhait de l'étendre à de nouveaux vœux	Vœux formulés avant le 1 ^{er} juillet 2011 inclus : priorité au titre de l'ancienneté de la demande	Demande à renouveler
	Nouveaux vœux : examinés au regard de l'ancienneté administrative ; ne généreront pas de droit au titre de l'ancienneté de la demande pour les mouvements suivants	
Demande formulée après le 1 ^{er} juillet 2011	Classement des vœux selon la règle de l'ancienneté administrative ; ne généreront pas de droit au titre de l'ancienneté de la demande pour les mouvement suivants	Demande à renouveler
Nouvelles demandes	Classement des vœux selon la règle de l'ancienneté administrative ; ne généreront pas de droit au titre de l'ancienneté de la demande pour les mouvement suivants	Demande à formuler

ANNEXE 2

Liste des affectations locales de la DRFIP Nord

ARRONDISSEMENT DE LILLE

- CFP Villeneuve d'Ascq
- CFP Annoeullin
- CFP Armentières
- CFP La Bassée
- CFP Wasquehal
- CFP Fournes en Weppes
- CFP Halluin
- CFP Loos les Weppes
- PRS
- CFP Lannoy
- SIP Grand Lille Est
- CFP Lille Amendes
- CFP Lille Municipale
- CFP Lille CHU
- CFP La Madeleine
- CFP Marcq-en-Baroeul
- CFP Phalempin
- CFP Pont à Marcq
- CFP Quesnoy sur Deule
- CFP Ronchin
- SIP Roubaix Sud
- CFP Roubaix Municipale
- CFP Roubaix CH
- CFP Saint André
- CFP Seclin
- CFP Templeuve
- SIP Tourcoing Sud
- CFP Tourcoing Municipale
- CFP Tourcoing CH
- CFP Wattignies
- CFP Wattrelos
- CFP Lambersart
- CFP CUDL
- SIP Armentières
- SIP Roubaix
- SIP Lille Nord
- SIP Lille Ouest
- SIP Lille Haubourdin
- SIP Tourcoing Nord
- Paierie Régionale
- Paierie Départementale

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

- Recette des Finances
- CFP Aniche
- CFP Arleux
- CFP Cuincy
- SIP Douai
- CFP Douai Municipale
- CFP Marchiennes
- CFP Orchies
- CFP Sin Le Noble
- CFP Somain
- CFP Avesnes les Aubert
- CFP Cambrai Municipale
- CFP Le Cateau Catillon
- CFP Caudry
- CFP Clary
- CFP Cambrai banlieue est
- CFP Masnieres
- CFP Solesmes
- SIP Cambrai

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

- Recette des Finances
- CFP Bergues
- CFP Bourbourg
- CFP Cassel
- CFP Coudekerque
- SIP Dunkerque
- CFP Dunkerque Municipale
- CFP Gravelines
- CFP Hondschoote
- CFP St Pol sur mer
- CFP Wormhout
- CFP Dunkerque CH
- CFP Bailleul
- CFP Hazebrouck
- CFP Merville
- CFP Steenvoorde
- SIP Hazebrouck

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

- Recette des Finances
- CFP Anzin
- CFP Bouchain
- CFP Condé sur Escaut
- SIP Denain
- CFP Denain Municipale
- CFP Douchy les mines
- CFP Marly
- CFP Raismes
- CFP Trith St Léger
- CFP St Amand les eaux
- CFP Valenciennes
- CFP Valenciennes CH
- CFP Avesnes sur Helpe
- CFP Bavay
- CFP Berlaimont
- CFP Fourmies
- CFP Hautmont
- CFP Jeumont
- SIP Maubeuge
- CFP Maubeuge Secteur local
- CFP Maubeuge Municipale
- CFP Le Quesnoy
- CFP Solre le château
- CFP Trélon
- SIP Avesnes sur Helpe
- SIP Le Quesnoy
- SIP Valenciennes La Rhonelle
- SIP Valenciennes Val de Scarpe

ANNEXE 3 :

Liste des services de Direction au titre des mutations de 2013:

- Cabinet et communication
- Mission départementale d'audit
- Contrôle budgétaire régional
- Cellule Qualité Comptable
- Echelon départemental de renfort (zones, Dunkerque, Douai Lille et Valenciennes)
- Echelon de renfort en résidence (Dunkerque, Douai, Lille et Valenciennes)

Pôle gestion fiscale :

- Division des particuliers
- CPS
- Division Contrôle fiscal des professionnels (contrôle de la redevance)

Pôle gestion publique :

- Division des collectivités locales
- Division de l'Action et de l'Expertise économique
- Division Dépenses de l'Etat
- Division Opérateurs de l'Etat
- Division Domaine
- Centre d'encaissement
- Recettes non-fiscales – Produits divers
- Centre de gestion des retraite

Pôle pilotage et ressources :

- Division des Ressources humaines
- Division Budget, logistique, informatique
- Division Immobilier
- Division Formation
- Division Stratégie, Contrôle de gestion, qualité de service